

Inscription – « Coursus GO13 »

Formation de la Pédagogie par l'Expérience / Certificat «Guide Outdoor»

Nomadisme systémique – Accompagnement d'innovations – Gestion de groupes

5 modules répartis sur 26 journées, ainsi que 6 journées de projets

Voyage d'apprentissage de août 2026 à juillet 2027

Je m'inscris formellement à la formation de la Pédagogie par l'Expérience

Les coûts s'élèvent à CHF 5'880.00 / Euro selon le cours en vigueur.

Par ma signature, je confirme que j'ai pris connaissance, compris et accepté les conditions contractuelles de planoalto.

Nous examinerons votre inscription. Lorsque la conformité aux conditions de participation de votre inscription a été validée, nous vous transmettrons une confirmation de votre inscription ainsi que la facture.

Nom/Prénom

Adresse

NCP/lieu

Téléphone

Portable

e-mail

Date de naissance

Lieu d'origine

Connaissances préalables nature et sport

Motivations pour la formation continue

Expériences professionnelles et employeur actuel

Veillez joindre en copie un curriculum vitae

Lieu/date

Signature

À envoyer: planoalto, Dorf 34, CH-9064 Hundwil ou par E-mail: info@planoalto.ch

Conditions contractuelles

En vous inscrivant par écrit à une formation ou à un séminaire, vous acceptez les présentes conditions contractuelles et vous engagez à participer à l'ensemble de l'offre dans la forme décrite. Nous nous engageons de notre côté à fournir la prestation annoncée ou à informer suffisamment tôt les participants inscrits (env. 3 semaines avant le début de la formation ou du séminaire) si la prestation ne peut pas être fournie, comme par exemple en cas de nombre insuffisant de participants. Le cas échéant, les frais déjà payés seront intégralement remboursés.

Liste des participants et photos

Avec la lettre d'invitation au premier module d'une formation ou à un séminaire, vous recevez une liste des participants, afin de permettre l'organisation de covoiturages. Des photos et des enregistrements vidéo sont effectués par nos instructeurs à des fins de documentation et de communication. Pour ce faire, nous respectons des critères esthétiques et suivons une charte en matière de photographie. En vous inscrivant, vous acceptez cette pratique.

Santé, fitness, tiques

Les formations chez planoalto renforcent la santé et la forme physique. Pour pouvoir participer à une formation continue dans des modules outdoor, il est toutefois nécessaire de disposer aussi d'une bonne constitution physique et mentale de base. Selon la formation, une bonne, voire une très bonne forme physique est requise (p. ex. pour la formation de « Outdoorguide »). Nous vous recommandons de vous renseigner au préalable sur la question des tiques.

Prix et modalités d'acquittement

Les prix en CHF mentionnés sont fermes. Nous facturons l'ensemble des frais lors de l'inscription. En ce qui concerne les cours de formation, il est possible de demander un échelonnement du paiement. Frais annexes : certains frais modiques sont facturés en plus des frais d'inscription, comme des frais de déplacement, d'hébergement et de nourriture. Pour les formations, ceux-ci peuvent être de CHF 20.- à 35.- par jour. Pour les offres indoor, ces frais sont plus élevés en raison des infrastructures. Absences durant les cours de formation : si les absences dépassent 10% de la durée du cours, le module correspondant peut en principe être rattrapé ou, en accord avec la direction de la formation, compensé par des prestations équivalentes. Celles-ci peuvent être soumises à des frais.

Absences

Pour les formations débouchant sur un certificat ou un diplôme, l'obligation de présence est d'au moins 90% pour la réussite de la formation, et de 100% pour le certificat FSEA. Si certains modules ou parties de cours sont manqués, ils doivent être compensés par des prestations d'équivalence, en accord avec la responsable de la formation. Le cas échéant, celles-ci sont payantes. Il n'existe aucun droit à la répétition de certains modules dans d'autres groupes de cours, même si cela est possible dans certains cas. Planoalto prend cette décision sur la base de différents facteurs et en tenant compte de la qualité de la formation, de la taille et de la dynamique du groupe et de la sécurité. Si nous pouvons permettre que des modules soient répétés ou rattrapés, un forfait administratif de 180 CHF est facturé. Si le rattrapage entraîne des frais supplémentaires (par ex. si des moniteurs supplémentaires ou du matériel de location sont nécessaires, etc.), ces frais effectifs seront communiqués au préalable et facturés dans leur intégralité. Pour le remboursement des frais de cours perdus, le/la participant-e au cours doit dans un tel cas trouver une solution avec son assurance. Nous recommandons donc de conclure une assurance frais d'annulation qui inclut les formations continues.

Annulation ou interruption

En cas d'interruption prématurée du séminaire ou de la formation, il n'existe aucun droit au remboursement des frais de cours. Le solde restant dû sur le coût total reste intégralement dû. Il en va de même si vous annulez votre inscription moins de 30 jours avant la tenue du séminaire ou le début de la formation. En cas d'annulation entre 60 et 31 jours avant le séminaire ou le début du stage, un forfait administratif de 180 CHF (pour les séminaires) ou de 10% du coût du cours (pour les stages) est dû. Nous recommandons de souscrire une assurance frais d'annulation, qui inclut les formations continues.

Certificats et diplômes

Planoalto délivre des certificats ou des diplômes pour les cours de formation et, sur demande, des attestations de participation pour les séminaires. La condition est que vous ayez participé à au moins 90% du séminaire avoir participé avec succès au cours ou à la formation continue et avoir rempli les autres conditions mentionnées dans l'annonce. avoir rempli les conditions préalables fixées.